

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

SÉRIE H

CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

9 H Prieuré de Romont

Répertoire numérique détaillé
établi par
André PHILIPPE,

archiviste départemental (1905-1937)

présenté par Raymonde FLORENCE

Épinal, 1925 / 2004

Introduction

D'après le chroniqueur Jean de Bayon, qui écrivait au XIV^e siècle, le prieuré de Romont aurait été fondé à la fin du XI^e siècle par un moine de l'abbaye de Moyenmoutier, nommé Hugues, à qui serait dû également la création des prieurés de Belval, de Léomont, de Xures et de Clermont près de Saint-Dié. Le rôle de Hugues, en ce qui concerne Belval, est certain, mais sa part dans la fondation des autres établissements est très problématique.

La première mention de Romont figure dans la vie de Saint-Dié. Le saint s'étant arrêté dans cette localité, avait tiré d'embaras, par un miracle, des charpentiers qui ne pouvaient utiliser une poutre trop courte dans un édifice en construction. Une *cella* aurait été, par la suite, élevée à Romont, en souvenir de l'intervention de Saint-Dié. On est fort peu renseigné sur l'histoire du prieuré qui suivit. En 1711, on le trouve encore cité parmi les maisons bénédictines de la congrégation de Saint-Vanne.

Ce qui nous est parvenu des archives du prieuré, une centaine de pièces en tout, ne remonte pas au-delà du milieu du XVII^e siècle (à l'exception d'un état de droits, dîmes et cens de 1580), et concerne davantage les intérêts des prieurs qui se sont succédé à cette époque, que l'histoire du prieuré lui-même.

Prieurs de Romont

Étant donné le peu de documents relatifs à l'établissement, nous n'avons pu relever que quelques noms :

*1399.....	Jean de Pourxey. Lacune	Fin du XVII ^e s.....	André de Sion.
*1643.....	Antoine Marinet.	*1703 - 1728.....	Ferdinand Dordelu.
1643 - *1644.....	Louis de Thumery.	1728, *1751, 1772 (?).....	Charles Philippe de Lambertie.
*1669, *1686.....	Isidore Huard.		

Sommaire du fonds IX H

IX H 1	Prieurs	(1643-1732)
IX H 2	Église, maison priorale et cure	(1644-1732)
IX H 3	Amodiation du prieuré	(1700-1751)
IX H 4	Remembrements, déclarations de cens	(1580-1772)
IX H 5	Revenus du prieuré	(1671-1751)
IX H 6	Procès, titres	(1703-1775)

PRIEURÉ DE ROMONT¹ (ordre de Saint-Benoît)

IX H 1

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 4 pièces papier.

Prieurs. — Acte relatant les conventions passées entre Antoine Marinet, ancien prieur titulaire de Romont, et Louis de Thumery, chanoine de Verdun. Le prieur avait résigné son bénéfice en faveur du second, sous certaines conditions. Le sieur de Thumery obtint ses bulles le 5 des calendes de février 1643. Un accord définitif intervint le 29 mai 1645. — Bulles de provision du prieuré accordées par le pape Benoît XIII en faveur de Charles-Philippe de Lambertie, clerc du diocèse de Toul, en suite de la vacance du bénéfice après la mort du prieur Ferdinand Dordelu. Dans ces bulles, il est dit que le postulant sera tenu de prendre l'habit et de faire profession dans l'ordre de Saint-Benoît, dès qu'il sera parvenu à l'âge légitime (Rome, Saint-Pierre, 4 des ides de juillet 1728). — Procuration pour prendre possession du temporel du prieuré (10 août 1728). — Procès-verbal de la prise de possession par Joseph-Ignace de Rennel, chanoine de Saint-Dié, procureur du prieur (24 août 1728). — Permission par la cour souveraine à l'abbé de Lambertie de prêter en personne son serment de fidélité (18 mars 1730). — Bulles du pape Clément XII, autorisant, en dérogation des clauses contenues dans les bulles de Benoît XIII, Charles-Philippe de Lambertie à tenir et posséder le prieuré en commende (Rome, Sainte-Marie-Majeure, 5 des ides d'août 1730). — Enregistrement de ces bulles (4 mars 1732).

1643-1732

IX H 2

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

Eglise, maison prieurale, cure. — Autorisation au curé et aux habitants de Romont, sur leur requête, par le prieur Ferdinand Dordelu, et vu l'insuffisance de la nef, de faire le service divin au grand autel, à la condition que cette autorisation ne sera pas préjudiciable aux droits du prieur, et que les requérants reconnaîtront par écrit que le chœur et les «croisons» appartiennent au prieur. De son côté celui-ci reconnaît aux habitants la propriété du tabernacle doré et des ornements de l'autel du «croison» du côté de l'épître (22 août 1703). — Arrêt de la cour souveraine dans un procès entre Adrien Baribant, premier échevin de l'hôtel de ville de Toul, d'une part, et le curateur d'André de Sion, ancien prieur, Ferdinand Dordelu, prieur de Romont, les habitants du lieu, et plusieurs autres, d'autre part ; notamment au sujet du paiement des réparations à l'église, dont les habitants seront remboursés en partie, du règlement d'autres sommes aux héritiers Baribant, etc. (4 décembre 1705). — Lettre de l'évêque de Toul au prieur Dordelu, relative à la demande d'agrandissement de l'église formulée par les habitants, et à l'opposition du prieur (26 janvier 1725). — Requête du curé de Romont au prieur de Lambertie, pour avoir l'autorisation de faire l'office au grand autel ; sur le refus du prieur, autre lettre du curé demandant au moins celle de faire exhausser l'autel paroissial (1732). — Acte par lequel le curé certifie, en réponse à une demande d'exhibition faite par le prieur de Thumery, du calice et des ornements servant aux offices, que ceux-ci n'existent plus, ayant été enlevés par les gens de guerre (2 juin 1644).

Visite d'experts faite au nom de l'abbé de Lambertie, prieur de Romont, dans l'église prieurale et paroissiale et dans les bâtiments dépendant du prieuré (25 août 1728). — Autre visite de la maison prieurale (28 octobre 1732).

1644-1732

IX H 3

(Liasse). — 18 pièces papier.

Amodiation du prieuré, baux. — Accord, par devant l'abbé de Moyenmoutier, dom Yacinthe Alliot, entre Joseph Geoffroy, marchand échevin de Rambervillers, et Barthélemy Parmentier, dit La Rose, afin d'arrêter le procès qu'ils ont entre eux, à la cour souveraine, au sujet de la ferme du prieuré de Romont (28 mai 1700). Les détails de l'affaire ne sont pas connus, mais il semble qu'on en trouve les raisons dans une protestation du prieur Ferdinand Dordelu, contre l'ingérence indue du fermier (qu'il ne nomme pas) du titulaire précédant M.

¹ Romont, Vosges, arrondissement d'Épinal, canton de Rambervillers. D'après le chroniqueur Richer, moine de Senones, le prieuré aurait été fondé à la fin du XI^{ème} siècle par Hugues, religieux de l'abbaye de Moyenmoutier.

de Sion, dans la perception de toutes les dîmes des terres affermées, qualifiant ces dîmes de noales, et des autres droits dépendants du bénéfice, profitant pour cela de l'absence du titulaire qui résidait à Rome (août 1704). — Bail des dîmes de Hardancourt (1707-1728). — Bail des grosses et menues dîmes de Passoncourt (1709, 1710). — Bail de la part des dîmes d'Ortoncourt qui appartient au prieuré, des revenus du four banal, des droits sur les bêtes tirantes, etc. (1710, 1728). — Bail de terres à Moyemont (1711). — Bail des terres du prieuré de Romont (1722-1747). — Bail consenti par Charles-Philippe, né marquis de Lambertye, chevalier de l'ordre militaire et hospitalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, abbé commendataire de Bouzonville, prieur de Romont, à Joseph Padox, marchand à Rambervillers, des dîmes, cens, rentes et tous autres droits de tout le prieuré de Romont, à Saint-Maurice, Hardancourt, Ortoncourt, Passoncourt, à l'exception des revenus du village de Romont, que se réserve le prieur (31 décembre 1751).

1700-1751

IX H 4

(Liasse). — 13 pièces et 1 cahier de 20 feuillets papier.

Remembrements, déclarations de cens. — Remembrement des terres du ban de Moyemont appartenant au prieur de Romont (1687). — Mémoire des terres et prés loués pour l'année 1696. — Droits, dîmes et cens dus au prieuré de Romont par les habitants des communautés de Romont, Saint-Maurice, Hardancourt, Moyemont, Ortoncourt et Passoncourt (1580). — Cens de Passoncourt (XVII^e s.). — Déclaration des cens, rentes et corvées d'Ortoncourt (1681). — Cens dus à Moyemont (1682). — Etat de la recette de 1709. Cet état est joint à une lettre adressée par D. F. Poiret au prieur qui réside à Munster, et dans laquelle ce religieux lui rend compte des travaux et de la marche de la maison. — Divers fragments de livres de cens (XVIII^e s.). — Reconnaissance de droits, honneurs, cens et revenus du prieuré, ordonnée par Nicolas-François, marquis de Lambertie, au nom de son fils Charles-Philippe de Lambertie, abbé tonsuré du diocèse de Toul, nommé au bénéfice du prieuré de Romont par un bref du pape du 4 juillet 1728, et dont il a pris possession le 4 août suivant (7 octobre 1728). — Extrait où il est dit que le prieur de Romont a droit d'affouage dans tous les bois de la châtellenie de Romont, tant pour bâtir que pour brûler et toutes autres nécessités de sa maison, sans cependant en pouvoir vendre (1772).

1580-1772

IX H 5

(Liasse). — 5 pièces et deux cahiers de 50 et 16 feuillets papier.

Compte rendu devant le lieutenant général civil et criminel et les conseillers du bailliage d'Epinal par Louis Gérard, marchand, ancien maire de Mirecourt, de sa gestion des revenus du prieuré depuis 1671 jusqu'en 1684 inclus, en exécution de la sentence rendue au procès pendant entre lui et le sieur Isidore Huart, prieur de Romont, le 11 juillet dernier [1686 ?]. — **1670** : le 13 octobre, le comptable et le sieur Laurens sont allés à Romont pour se rendre compte des dégâts causés au prieuré par l'armée qui allait assiéger Epinal ; — **1671** : frais causés par l'assignation que les habitants de Romont avaient fait donner au prieur pour la réfection de l'église ; — **1673** : les habitants de Romont ayant produit un «viel titre» qui porte que le prieur est seul chargé de toutes les réfections de l'église, et malgré les démarches du receveur, il a fallu s'exécuter, et il a traité avec Nicolas Obry, maître recouvreur de Rambervillers, pour la couverture de l'église ; amodiation de la maison du prieuré et de ses dépendances à Claude Bontemps, laboureur, pour six ans, moyennant dix-huit paires de resaux de blé et avoine par an ; continuation des réparations à l'église ; — **1674** : le comptable n'a reçu aucun des menus cens dus au prieur, ni le gerbage et le revenu des bêtes tirantes d'Ortoncourt, les gens de guerre ayant tout pillé ; — battage des grains du prieur et leur transport à Mirecourt, à cause de la présence dans les environs de l'armée de M. de Turenne ; difficultés rencontrées par le receveur au sujet de ce transport ; incendie et pillage du prieuré ; — **1675** : le receveur fait transporter à Mirecourt les grains du prieur, toujours dans la crainte du pillage ; — **1677** : les grains se sont vendus à Rambervillers ; — **1678** : les commissaires des vivres de l'armée du roi ont pris sept resaux de grains au grenier de Rambervillers et les ont payés au cours du marché de cette ville ; en décembre, un pan de la tour de l'église est tombé sur la nef et les collatéraux, les endommageant gravement ; — **1679** : un arrêt du Conseil du Roi du 19 octobre 1678 ordonnant que les abbés et prieurs de Lorraine et «pays conquis» payeront au roi une cotisation de neuf années depuis 1670, le receveur, le curé de Romont et le moitrier ont

été emprisonnés, et le premier a dû payer la somme de 675 livres (1575 francs de Lorraine), le curé, 35 francs, et le sieur Forlot, moïtrier, 29 francs 2 gros. Tous les trois se rendirent à Nancy et présentèrent une requête à l'intendant, lui exposant qu'ils n'avaient jamais été avisés de l'arrêt du roi, que le prieur n'était pas à la nomination du roi et que le revenu du prieuré n'était que d'environ cent cinquante livres par an ; que le prieuré n'était qu'une vieille mesure ruinée à cause des guerres, et qu'il faudrait plus de soixante pistoles pour le remettre en état. Le comptable fut mis aux arrêts par ordre de l'intendant lui disant «qu'il payeroit quand ladite prioré n'auroit qu'une pierre sur l'autre, et qu'il ne sortiroit de prison qu'il n'eût fait l'entier payement des 675 l. ou sy mieux ayroit qu'il seroit soubz la garde de deux archers puisqu'il agissoit pour le sieur prieur sauf son recours contre luy pour laditte somme et fraix». Sur le conseil qu'il en reçut, le comptable présenta une nouvelle requête afin d'être mis en liberté pour huit jours, ce qu'il obtint ; il porta l'argent à Nancy, escorté par un maréchal des logis et un cavalier, et le versa entre les mains de Taillandier, trésorier de Lorraine, le 7 février 1679 ; difficultés avec les habitants pour les réparations de la tour ; le marquis de Gerbéviller, seigneur de Romont, se joint à eux, et ils menacent le comptable de faire assigner le prieur «pour avoir un commissaire pour régir le revenu du prieuré» ; le comptable, malgré les nombreuses lettres adressées au prieur à Rome, n'avait jamais eu aucune réponse ; acculé à la nécessité, il contracte un emprunt de 2.000 francs ; à la suite des dilations des ouvriers du pays, on fait appel à des maçons étrangers ; ceux-ci mettent bas quelques grosses pierres de taille, puis voulant s'en retourner dans leur pays, demandent à être payés ; — 1680 : marchés tentés infructueusement avec d'autres ouvriers, et traité définitif avec des maçons de Mattaincourt, divers particuliers pour le sable et les pierres, des charpentiers, etc. ; — 1681 : la vigne n'a rapporté qu'une mesure de vin très mauvais qui a été laissée au vigneron ; — 1683 : réclamations des habitants de Saint-Maurice pour la réfection de leur église ; — 1685 : le 2 novembre, le receveur reçut une lettre du sieur Bazelaire, prévôt de Saint-Dié, lui faisant connaître que Huard, prieur de Romont, lui avait envoyé procuration pour gérer les revenus du prieuré et demander au sieur Gérard, receveur, compte de sa gestion ; procès entre le prieur de Romont et le marquis de Gerbéviller au sujet des dix resaux d'avoine que doit le second au prieuré.

Dépenses du prieuré pour les années 1708 et 1709 ; — Journal de recette des revenus du prieuré (1710-1723) ; — Comptes du produit du petit gagnage de Romont (1748-1751).

1671-1751

IX H 6

(Liasse). — 6 pièces parchemin, 42 pièces papier.

Procès ; inventaire de titres ; pièces diverses. — Sommation du prieur Ferdinand Dordelu aux habitants de Romont, pour le paiement d'une livre de cire (19 décembre 1703). — Procès intenté par les habitants de Romont au même prieur au sujet du taureau banal fourni par lui «qui est trop pesant et ne s'acquittant point de son devoir dans le troupeau» ; le prieur consent à le changer, mais la communauté devra se charger de se le procurer ; la communauté refuse ; le prieur soutient alors les qualités du taureau qu'il a fourni : les prétendus défauts qu'on lui attribue ne sont que dans l'imagination du pâtre ; visite du taureau ; plainte portée par le prieur contre Jean Claudel, de Romont, qui «malicieusement auroit le jour d'hier jeté une grosse pierre au taureau banal à la charge du plaignant, capable de le tuer, ou au moins de la blesser notablement, et ce, en haine de ce que le plaignant le soutient actuellement en justice bon et valable pour le troupeau, voulant par ces voies le rendre inhabile avant la visite qui en est ordonné par sentence du bailliage de Nancy ; avant cette visite, le prieur a cité un passage de la *«Nouvelle maison rustique»*, page 160, article 4, donnant les qualités du bon taureau : qui «doit être gras, gros et bien fait, avoir l'oeil éveillé, la taille plus longue que haute, les épaules larges, les jambes charnues, la tête courte, la poitrine large, le front ouvert, ... sûr dans sa marche, qu'il épouvante de son regard, qu'il ait les yeux noirs et le poil rouge, les cornes courtes, la queue longue, bien couverte de poil...». La visite qui a suivi n'a pas permis de reconnaître toutes ces qualités chez le taureau du prieur, qui a été reconnu insuffisant pour un troupeau de communauté. Le prieur a été condamné (1714). — Contraintes contre les prieurs de Romont (1664-1725). — Procès entre D. F. Dordelu et Claude Poirson, curé de Romont, au sujet de la dîme d'un canton de bois appelé le Chesnot (1724). — Condamnation, sur la plainte de Roulot, meunier du moulin de Constantmoulin, de Nicolas Gérardin, propriétaire du moulin de Girondelle, qui était allé «quêter» des grains au village de Romont, au préjudice de la

banalité annexée au moulin de Constantmoulin. Il y eut ensuite un appel principal et des appels incidents pour lesquels se portent partie, la veuve du meunier de Girondelle, les doyen, chanoines et chapitre de Saint-Dié, le sieur de Tornielle, marquis de Gerbéviller, le comte de Lambertie, prieur de Romont, le meunier de Constantmoulin Roulot et plusieurs officiers et hommes de loi. L'affaire porta éventuellement sur la banalité du moulin de Constantmoulin dont le marquis de Gerbéviller et le chapitre de Saint-Dié se partagent les amendes pour infractions à la dite banalité ; le prieur de Romont est obligé d'y aller faire moudre son grain (1772-1775).

Récit d'une démarche faite auprès du pape par l'abbé de Senones (non désigné) et deux autres personnes ; il s'agit de l'état des abbayes de l'ordre, mais sans plus de précision sur l'affaire (s.d.).

Inventaire des titres et papiers que le R. P. Hyacinthe Lafosse, ci-devant prieur de Saint-Léopold de Nancy et à présent abbé de Senones, a remis entre les mains du marquis de Lambertie, au nom de l'abbé de Lambertie, son fils, prieur de Romont (1728). Il s'agit des titres, baux principalement passés par D. Hyacinthe Lafosse, administrateur délégué du prieuré pendant la vacance du bénéfice.

Placet de D. Ferdinand Dordelu à S.A.R. contre les arrêts de la Cour au sujet des dîmes (sans aucune précision, ni aucun détail) (1725).

1703-1775